

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 JUILLET 2009,
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-07-115

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2009.
- 4- Comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- 7- Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux.
- 8- Demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture au 829, rue Notre-Dame.
- 9- Modification des endroits où il est interdit de stationner en vertu du règlement 98-04.
- 10- Offre de services de SOTAR.
- 11- Officiers du service incendie.
- 12- Congrès FQM.
- 13- Appui à la Ville de Shawinigan pour la Finale des Jeux du Québec « été 2012 ».
- 14- Demande à la CTPTAQ d'un droit de passage sur le lot 29-P.
- 15- Acquisition d'une girouette pour le bâtiment du quai.
- 16- Message à Monsieur Christopher.
- 17- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-116

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU
1^{er} JUIN 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} juin 2009 soit adopté tel que présenté

ADOPTÉ unanimement

2009-07-117

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 6 juillet 2009 pour une somme n'excédant pas 170 528,96 \$ pour la Municipalité.

ADOPTÉ unanimement

Note

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de juin est déposée.

Note

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme pour l'assemblée du 29 juin 2009 est déposé.

2009-07-118

DEMANDE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DES CHENAUX

CONSIDÉRANT qu'une demande pour autoriser la construction d'un garage d'une superficie de 93,6 mètres carrés au 50, rue Lanouette a été déposée par le propriétaire ;

CONSIDÉRANT que la réglementation prévoit que les bâtiments accessoires ne peuvent avoir une superficie supérieure à 30 mètres carrés à l'intérieur des zones de grand courant et que ces dispositions réglementaires sont incluses dans le schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux ;

CONSIDÉRANT que les voisins ont été consultés et qu'ils ne s'opposent pas au projet qui consiste à remplacer une partie des bâtiments accessoires existants par un bâtiment d'une superficie de près de 94 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Champlain est d'accord avec le projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la Municipalité de Champlain demande à la MRC des Chenaux de modifier les dispositions du schéma d'aménagement de façon à permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une superficie de



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

93,6 mètres carrés à l'intérieur de la zone de grand courant au 50, rue Lanouette à Champlain.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-119

**DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE
L'AGRICULTURE AU 829, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser l'exploitation d'un salon de coiffure dans une partie du bâtiment portant le numéro civique 829, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un usage secondaire à l'habitation conforme à la réglementation municipale et qu'il est déjà exercé au 829, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la demande ne nécessite pas la construction d'un nouveau bâtiment ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la Municipalité de Champlain appuie la demande d'autorisation présentée par monsieur Gaétan Duval à la CPTAQ pour un salon de coiffure au 829, rue Notre-Dame.

ADOPTÉ unanimement

Note

**MODIFICATION DES ENDROITS OÙ IL EST INTERDIT DE
STATIONNER EN VERTU DU RÈGLEMENT 98-04**

Avis de motion est donné par madame Mireille Leblanc de la présentation, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, d'un règlement visant à modifier le règlement 98-08 pour interdire le stationnement du côté nord de la route 138, entre la rue Saint-Joseph et la rue Sainte-Anne.

2009-07-120

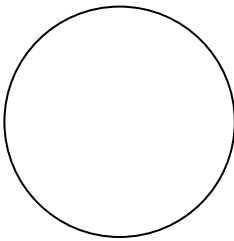
OFFRE DE SERVICES DE SOTAR

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire adopter une réglementation afin de régir l'implantation de stations d'essence dans les limites du noyau villageois ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain désire améliorer l'intégration du nouveau bâtiment du 1006, rue Notre-Dame au bâti existant;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Sotar le 17 juin 2009 faisant partie intégrante de la présente résolution comme si tout au long reproduite ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

QUE la Municipalité de Champlain accepte l'offre de services professionnels présentée par monsieur Richard Bienvenu de SOTAR, en date du 17 juin 2009, et autorise la réalisation des travaux qui y sont décrits en contrepartie d'un montant de 2 650 \$.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-121

OFFICIERS DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT que les membres du service incendie de la Municipalité recommandent la nomination des nouveaux officiers suivants pour une durée de 2 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE monsieur Martin Lessard soit nommé chef de la brigade incendie et messieurs Claude Chartier, Jocelyn Chartier et Benoît Massicotte adjoints pour une durée de 2 ans.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-122

CONGRES FQM

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le conseil autorise la participation de messieurs Benoît Massicotte et Raymond Beaudry au congrès 2009 de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera au Centre des congrès de Québec, du 24 au 26 septembre.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-123

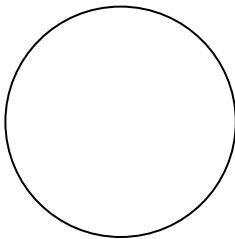
**APPUI À LA VILLE DE SHAWINIGAN POUR LA FINALE DES
JEUX DU QUEBEC - ÉTÉ 2012**

CONSIDÉRANT la grande volonté de la Ville de Shawinigan d'obtenir la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012, à titre de ville hôtesse ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une finale des Jeux du Québec favorise le développement du sport dans le milieu puis contribue grandement à la promotion du sport et de l'activité physique auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des jeunes ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une finale des Jeux du Québec s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de sa région ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan permettra de consolider non seulement le



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

partenariat des principaux acteurs du milieu mais aussi de développer les compétences des bénévoles de la région mauricienne ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan amènera les intervenants scolaires et le milieu associatif à consolider leur réseau d'équipements sportifs et culturels ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec – Été 2012 à Shawinigan entraînera des retombées économiques positives pour toute la région ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des Jeux du Québec désire impliquer toute la population à la campagne de financement de cet événement majeur ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et ses partenaires ont établi de façon incontestable et non équivoque leur capacité à réaliser cet événement d'envergure provinciale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain, constituée de 1 583 citoyens

1. appuie fermement la démarche de la ville de Shawinigan en vue d'obtenir la tenue de la finale des jeux du Québec – été 2012, à titre de ville-hôtesse ;
2. s'engage à ne pas organiser d'événements majeurs aux dates de la finale des jeux du Québec – été 2012 qui se tiendra normalement entre le 27 juillet et le 12 août 2012 ;
3. s'engage à faciliter la promotion de la finale des jeux du Québec – été 2012 auprès de ses citoyens, en collaboration avec le futur comité organisateur de la finale dans ses publications et autres ;
4. s'engage, à la demande de la ville de Shawinigan, à mettre à la disposition du comité organisateur de la finale, sa banque de matériel selon sa disponibilité et conformément à la politique de prêt de matériel en vigueur ;
5. s'engage à encourager sa population à cotiser à la campagne de financement sous forme de dons à l'organisation des jeux du Québec – été 2012.

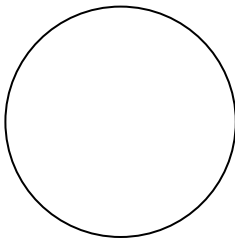
ADOPTÉ unanimement

2009-07-124

DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT qu'une demande est présentée pour autoriser un droit de passage sur le lot 32-P permettant d'accéder aux terrains des lots 29-P et 28-P ;

CONSIDÉRANT qu'un droit de passage existe sur le lot 32-P, entre la route 138 et le 1340, rue Notre-Dame pour desservir cette propriété ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT que le lot 29 -P est reconnu comme îlot déstructuré et que l'implantation de nouvelles résidences y est autorisée ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE la Municipalité de Champlain appuie la demande présentée par monsieur Georges Gagnon pour autoriser l'établissement d'un droit de passage sur le lot 32-P pour permettre l'accès au lot 29-P.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-125

CHRISTOPHER DUVAL

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Champlain ont accepté de remettre au soldat Christopher Duval, du 12^e Régiment blindé, un drapeau de notre municipalité avant son départ pour l'Afghanistan;

CONSIDÉRANT la fierté d'appartenance à Champlain que le soldat Duval désire exprimer en déployant ce drapeau ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE les membres du conseil municipal de Champlain souhaitent la meilleure des chances au soldat Duval pour la durée de sa mission en Afghanistan.

ADOPTÉ unanimement

2009-07-126

L'ACHAT D'UNE GIROUETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain fasse l'acquisition d'une girouette qui sera fixée sur le phare construit près du quai. Elle sera commandée « Aux Girouettes » de Laval QC, pour un montant ne dépassant pas 300 \$.

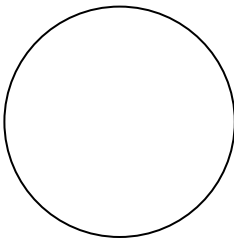
ADOPTÉ unanimement

2009-07-127

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE l'assemblée soit levée et la session close.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Champlain**

ADOPTÉ unanimement

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

Jean Houde, secrétaire-trésorier